

DOSSIER D'ADHÉSION

2024
ÉDITION

A vertical photograph of a waterfall cascading over rocks, with water splashing at the bottom. The image is positioned on the left side of the page, partially overlapping the text area.

L'UNAT EN QUELQUES MOTS

- L'Union Nationale des Associations du Tourisme et de plein air est une association reconnue d'utilité publique, créée en 1920
- L'UNAT représente et défend les acteurs touristiques de l'économie sociale et solidaire.
- Cette association contribue à rendre les vacances accessibles au plus grand nombre.

10 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À L'UNAT BFC

- Etre **acteur** du développement touristique auprès des collectivités et des territoires.
- **Bénéficiaire** de services proposés par les réseaux régionaux et nationaux de l'UNAT (services techniques, administratifs et juridiques).
- L'UNAT offre le service de la **garantie financière** à ses membres, il s'agit du Fonds Mutuel de Solidarité (FMS). Ce fonds a pour objet de permettre aux associations, aux Fédérations ou Unions ayant une activité relevant du Tourisme Social et Solidaire (TSS), ou autres structures de l'Economie Social et Solidaire (ESS), et membres de l'UNAT Nationale ou d'une UNAT en région, de se justifier d'une garantie financière dans le cadre de l'immatriculation auprès d'Atout France.
- **Créer du lien** entre les membres et développer des synergies grâce à notre dynamique associative.
- **Participer à la réflexion** dans le cadre du dossier d'intérêt général qu'est le tourisme pour tous en Bourgogne Franche-Comté.
- Etre **informé** de l'actualité du tourisme et figurer en bonne place sur les **supports de promotion** réalisés par l'UNAT Bourgogne Franche-Comté et ses partenaires.
- Bénéficiaire de **formations** organisées au sein du réseau.
- **Participer à des webinaires** afin de bénéficier d'un espace d'échanges et de coopération collectifs au sein de notre organisation.
- **Bénéficiaire d'une expertise** transversale afin de permettre à chaque association de rester dans une logique d'innovation, de prospective et de projets.
- Disposer des publications de notre réseau afin de consulter en permanence de véritables **outils d'accompagnement**.

MONTANT DES COTISATIONS

Nombre d'équipements gérés par l'Entreprise dans la Région	Pour les Organisations Nationales*		Pour les Organisations Régionales*	
	COTISATIONS		COTISATIONS	
Organisation Non gestionnaire	400 euros		400 euros	
Organisation gérant de 1 à 3 équipements	450 euros		450 euros	
Organisation gérant de 4 à 6 équipements	500 euros		500 euros	
Organisation gérant de 7 équipements et +	600 euros		600 euros	

**les 131 euros à reverser à l'UNAT nationale sont inclus dans ces montants*

ADHÉSION 2024

Je souhaite adhérer à l'UNAT BFC pour l'année 2024

Je règle l'adhésion d'un montant de: €

Par virement au compte bancaire de l'UNAT BFC : IBAN FR76 1027 8025 5300 0334 8964 564

Par chèque à l'ordre de **UNAT Bourgogne Franche Comté**
à adresser à : UNAT BFC, 2 rue des Corroyeurs 21000 Dijon

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de l'Entreprise :

Représentée par :

Nombre de salariés: N° SIRET:

Adresse:

CP: Ville:

Tél: Port: Mail:

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires pour le traitement de votre demande d'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à vous tenir informé de la vie associative de l'UNAT Bourgogne-Franche-Comté et du tourisme associatif en général : invitation à l'Assemblée générale de l'UNAT, lettres d'informations de l'UNAT, invitations à des rencontres thématiques. En fournissant vos coordonnées postales et électroniques, vous consentez à ce que l'UNAT BFC puisse les utiliser dans le cadre mentionné ci-dessus.

Le responsable du traitement de ces données est Serge Poisnet, président de l'UNAT BFC. Les destinataires des données sont uniquement le président et les responsables de la diffusion de la communication pour l'UNAT BFC. Les données à caractère personnel ne sont pas transmises à des tiers. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci d'en faire la demande sur le formulaire de contact sur le site <https://unat-bfc.fr>. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Fait à Le

Signature